

## Modalités d'inscriptions

### Au collège

Si vous souhaitez inscrire votre enfant **actuellement en CM2**, veuillez indiquer **sur le dossier d'orientation remis par l'école élémentaire : CHAM**

Vous devez soit retirer un dossier de candidature **à partir du 6 Février 2023 au collège Lamartine de Soissons** (dossier dès à présent téléchargeable sur le site du collège) soit le compléter en ligne via le QR Code ci-dessous.



SCANNEZ-MOI !



Ce dossier est à retourner au collège **avant :**  
**le 15 Mars 2023, à M. Didier Hautreux, Principal**  
7 avenue du Docteur Marchand - 02200 SOISSONS

### Date des tests

**le Vendredi 7 Avril 2023** à la Cité de la Musique et de la Danse



# Classes à Horaires Aménagés Musique

INSCRIPTIONS 2023 - 2024

**& COLLÈGE LAMARTINE  
CITÉ DE LA MUSIQUE  
ET DE LA DANSE**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

GRAND  
SOISSONS  
L'autre côté du vase



## Les Classes à Horaires Aménagés Musique

Le collège Lamartine et le Conservatoire de la Cité de la Musique et de la Danse GrandSoissons proposent une scolarité, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, incluant un **enseignement général et artistique renforcé**.

Les Classes à Horaires aménagés permettent de suivre une formation spécifique **Arts de la scène** privilégiant la pédagogie de groupe, la mise en scène, la pratique instrumentale (percussions), l'école du spectateur.

Au cours de l'année, les élèves participent à plusieurs manifestations et assistent à de multiples concerts dans le cadre du parcours du spectateur. Des représentations sont organisées : à l'occasion de la Nuit des Conservatoires, des Portes Ouvertes du conservatoire, de la programmation «Hors Les Murs», la Fête de la Musique, et bien d'autres encore.

### La Classe à Horaires Aménagés Musique est :

Une classe qui est une école de vie où chacun peut exprimer son désir d'art et de musique, de créativité, de passion, d'engagement, de transformation personnelle et sociale et de tolérance.

### Projet Pédagogique

Il est centré sur la création vocale (souffle, intonation, justesse, invention), la pratique instrumentale, les percussions, l'expression corporelle et la création de représentations au cours de l'année.

## Contenus de l'enseignement par semaine

### Au Collège

- 1 heure d'éducation technique et musicale

- 1 heure de chorale (pratique vocale collective) et de travail vocal spécifique

### Au Conservatoire

- 2 heures de création vocale, expression corporelle, percussions et pratique instrumentale

- 1 heure d'éducation technique et musicale

L'objectif principal est d'allier ces différentes disciplines - en développant les capacités d'expression et de communication par la voix, le corps, de l'écoute et de travail en groupe - pour aider l'élève à réussir au mieux son parcours scolaire et enrichir sa culture artistique et musicale.

## Conditions d'admission

L'admission des élèves en **Classe à Horaires Aménagés** ne relève pas d'une sélection sur le niveau musical. La **motivation et l'appétence** pour les pratiques artistiques sont en revanche des critères essentiels.

La décision d'affectation relève de **Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**, après avis d'une commission d'admission, à laquelle participent des représentants du collège, des écoles, du conservatoire.

**L'admission vaut aussi dérogation** (un élève ne relevant pas du secteur de recrutement du collège Lamartine peut y être affecté sous réserve de son admission en Classe à Horaires Aménagés Musique).